

RAPPORT D'ACTIVITE

BRUXEO

2022

Table des matières

PRÉAMBULE	3
PRÉSENTATION DE BRUXEO	5
MISSIONS DE BRUXEO	5
EQUIPE	8
BRUXEO ET LE SECTEUR À PROFIT SOCIAL	8
1. REPRÉSENTATION ET PROMOTION DES INTÉRÊTS DE NOS MEMBRES	10
1.1. LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE (BRUPARTNERS)	10
1.2. IRISCARE – OFFICE BICOMMUNAUTAIRE DE LA SANTE, DE L’AIDE AUX PERSONNES ET DES PRESTATIONS FAMILIALES	13
1.3. LA "STRATEGIE 2030"	15
1.4. ECONOMIE ET EMPLOI	15
1.5. CRISE ENERGETIQUE	16
1.6. ACCORD SOCIAL DU NON-MARCHAND	16
2. APPUI ET SERVICES AUX MEMBRES	19
2.1. UTILISATION RATIONNELLE DE L'ENERGIE.....	19
2.2. PROMOTION DE LA DIVERSITE	25
2.3. DIGITALISATION	27
2.4. SERVICE DE MUTUALISATION : TARIFS DE SECRETARIATS SOCIAUX	33
2.5. COMMUNICATION ET INFORMATION DES MEMBRES	33
3. ETUDES ET STATISTIQUES	36
3.1. EVENEMENT – MUTUALISATION 13/06	36
3.2. BISSIB – BRUXELLES INNOVATION SOCIALE - SOCIALE INNOVATIE BRUSSEL	37
3.3. STATISTIQUES.....	37
3.4. GROUPES DE TRAVAIL.....	37
3.5. DATA TRUST	38

Préambule

En 2022, BRUXEO a participé activement à la mise en œuvre de l'Accord Non Marchand (ANM) 2021-2024 (passage à l'IF.IC, mesure compensatoire, ABBET, Communication, digitalisation, etc.). Dans ce cadre, BRUXEO a lancé un nouveau service « DIGIBRUX ». Ce service permet d'accompagner les ASBL bruxelloises dans leurs projets de digitalisation responsable. Par ailleurs, BRUXEO a également participé aux multiples travaux en vue de la création d'une plate-forme permanente de dialogue et de concertation du non-marchand (PPDCNM) auprès de Brupartners dans le cadre du Protocole d'accord non-marchand 2018-19 du 18 juillet 2018 pour les secteurs de la Commission communautaire française et de la Commission communautaire commune.

L'année 2022 a également été fortement marquée par la crise énergétique. Dans ce contexte, BRUXEO a veillé à défendre les intérêts des employeurs du secteur à profit social bruxellois dans les lieux de concertation intersectorielle et interprofessionnelle, afin de disposer d'un soutien financier pour compenser la flambée des prix de l'énergie, sauvegarder l'offre de services et stabiliser l'emploi. En tant qu'acteur du Pack Energie, BRUXEO a vu le nombre de demande d'accompagnement explosé. Pour y répondre efficacement, BRUXEO a dû adapter son offre de services « énergie » vis-à-vis des entreprises à profit social bruxelloises et la renforcer grâce à un soutien de BEE.

En 2022, BRUXEO a également pu engager deux nouvelles personnes : Guillaume Gustin (conseiller digitalisation) et David Lavanant (conseiller énergie). Cette équipe a permis à BRUXEO de consolider et de développer ses activités :

1. Tout au long des discussions relatives à la mise en œuvre du nouvel Accord Non Marchand, BRUXEO a préparé, alimenté et défendu le positionnement des employeurs en construisant des positions communes, transversales et solidaires.
2. Dans le cadre de la crise énergétique, BRUXEO a relayé activement les attentes et les besoins des entreprises à profit social bruxelloises. Et ce en rédigeant plusieurs notes de synthèse en concertation avec l'ensemble du secteur à profit social bruxellois, en les présentant aux représentants du gouvernement, en participant à de multiples réunions.
3. En tant que structure interprofessionnelle, BRUXEO a collaboré activement aux nombreux travaux de BRUPARTNERS, IRISCARE, ACTIRIS, etc.
4. BRUXEO a adapté son offre de services « Energie » dans le cadre de la politique du Gouvernement « Pack Energie » afin de répondre à un volume plus important de demande. Par des activités de conseil, de diagnostic, de sensibilisation et d'accompagnement à la rénovation, le projet vise à soutenir l'utilisation rationnelle de l'énergie (URE), la rénovation et la performance énergétique des bâtiments (PEB) et la production d'énergie renouvelable, à limiter l'impact environnemental mais aussi budgétaire pour les institutions à profit social bruxelloises.
5. Le service « Diversité et Inclusion » de BRUXEO a connu un vrai développement avec le soutien d'Actiris, et de l'Europe. Son objectif est non seulement de promouvoir la diversité dans la gestion quotidienne des entreprises à profit social et d'y lutter contre toutes les formes de discrimination, mais également de développer un module de formation pour les managers de la diversité.

6. BRUXEO est également un acteur de la transition qui bénéficie maintenant du label écodynamique et qui développe un plan de diversité, ce qui permet d'appliquer en interne les principes prônés au travers des deux services susmentionnés.
7. BRUXEO a décidé d'offrir un service d'accompagnement à la transformation numérique responsable pour les ASBL bruxelloises : DIGIBRUX. Le projet est soutenu par la COCOF et Iriscare, et coordonné par Guillaume Gustin (Conseiller en digitalisation) depuis le 01/11/2022.
8. Enfin, BRUXEO a poursuivi son travail de développement du secteur à profit social (non marchand) au travers de sa mission « Etudes et Statistiques ». En 2022, BRUXEO a organisé un séminaire au Parlement bruxellois réunissant une centaine de personnes autour de la thématique : « Mutualisation, mise en commun & regroupement de services pour les entreprises à profit social bruxelloises ». BRUXEO a également continué à collaborer au projet BISSIB et au projet Data Trust. BRUXEO a développé sa collaboration avec Actiris, Bruxelles Formation et le VDAB, afin de mieux répondre aux besoins du secteur en termes d'emploi et de formation. Enfin, les groupes de travail « Emploi », « ACS », « ANM » ont poursuivi leur travail d'analyse et d'information.

Présentation de BRUXEO

BRUXEO (Confédération des entreprises à profit social) est **l'organisation patronale interprofessionnelle et pluraliste représentative du secteur à profit social pour la Région de Bruxelles-Capitale**. BRUXEO, créée en 2005, représente les employeurs actifs dans les entreprises privées ou publiques de l'ensemble du secteur à profit social (non-marchand) sur le territoire de Bruxelles-Capitale. Nos 28 membres sont des (con)fédérations regroupant directement ou indirectement des institutions individuelles :

1. ACSEH - Associations des Centres et Services bruxellois pour personnes handicapées
2. AIBB - Association des institutions bicommunautaires de Bruxelles-Capitale travaillant en faveur de personnes handicapées
3. AMA - Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abris
4. ANCE - Association Nationale des Communautés Educatives
5. ANMC - Alliance Nationale des Mutualités Chrétiennes
6. CESSOC - Confédération des Employeurs du Secteur Sportif et Socioculturel
7. ASAH - Fédération des services bruxellois d'accompagnement et d'action en milieu ouvert pour personnes en situation de handicap
8. CODEF - Coordination et Défense des Services Sociaux et Culturels
9. FASD - Fédération de l'Aide et des Soins à Domicile
10. FCSD - Fédération des Centrales de Services à Domicile
11. FEBRAP - Fédération Bruxelloise des entreprises de travail adapté
12. FELSI - Fédération des Établissements Libres Subventionnés Indépendants
13. FIMS - Fédération des Institutions Médico-Sociales
14. FISSAAJ - Fédération des Institutions et Services Spécialisés dans l'Aide aux Adultes et aux Jeunes
15. FIPE - Fédération des Institutions de Prévention Educative
16. FMSB - Fédération des Mutualités Socialistes du Brabant
17. FSB - Fédération des Services Bruxellois d'Aide à Domicile
18. GIBBIS - Gezondheidsinstellingen Brussel - Bruxelles Institutions de Santé
19. LM MUTPLUS - Mutualité libérale du Brabant
20. MLOZ - Mutualité libre
21. SANTHEA - Association Professionnelle des Établissements de Soins
22. SEGEC - Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique
23. SOCIARE - Socioculturele Werkgeversfederatie
24. SOM - Federatie van sociale ondernemingen
25. UNESSA - Union en soins de santé
26. VWV - Vlaams Welzijnsverbond
27. ZORGGEZIND - Vereniging van Diensten voor Gezinszorg van de Vlaamse Gemeenschap
28. ZORGNET ICURO - Zorgnet Vlaanderen

Missions de BRUXEO

1. **Promouvoir et défendre les intérêts des employeurs du secteur à profit social en tant que partenaire social au niveau intersectoriel.**

BRUXEO défend, coordonne et promeut les intérêts patronaux de ses membres en participant au dialogue socio-économique auprès des pouvoirs publics et des partenaires sociaux. Nous assurons également le suivi et la coordination, pour les employeurs, des accords sociaux bruxellois concernant le secteur à profit social.

En tant que partenaire social reconnu, nous siégeons depuis 2006 au Conseil Économique et Social de la Région de Bruxelles Capitale (Brupartners), un organe paritaire où les partenaires sociaux de la Région bruxelloise rendent des avis sur l'ensemble des aspects de la politique régionale, mais également au Comité de gestion d'ACTIRIS, de Bruxelles Formation, et dans d'autres structures.

Depuis 2018, BRUXEO siège également dans les trois instances de l'Office bicommunautaire de la santé, de l'aide aux personnes et des prestations familiales, appelé Iriscare : Comité général de gestion, Conseil de gestion de la Santé et de l'Aide aux personnes, Conseil de gestion des Prestations familiales.

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des mandats occupés par BRUXEO au 31 décembre 2022.

2. Fournir des services de qualité à ses membres et aux entreprises à profit social bruxelloises.

BRUXEO soutient la professionnalisation, la qualité et l'accessibilité des services des institutions de soin et plus largement des entreprises à profit social bruxelloises. Pour ce faire, elle développe différentes actions dont son service énergie « Energy Advisors », son service diversité « So-Diversity » et « Diversity Now ! » ainsi qu'un service en digitalisation responsable « DIGIBRUX » initié en 2022.

Elle veille également à informer et à communiquer efficacement vers ses membres et les entreprises à profit social bruxelloises via son site internet, sa newsletter, etc.

3. Etudes et statistiques : dynamiser le développement du secteur à profit social, privé comme public.

BRUXEO est un lieu de rencontre et de réflexion sur les enjeux et défis du secteur à profit social. Sa vocation intersectorielle en fait un endroit propice aux échanges, aux interpellations et aux débats. Pour faire vivre cette dynamique, BRUXEO organise des groupes de travail, des journées d'étude ou des événements spécifiques. Elle produit également des notes, des études et des analyses statistiques sur des sujets divers (diversité, assurance autonomie, emploi, CSA, etc.).

Equipe

Au 31 décembre 2022, l'équipe de BRUXEO se composait de 9 ETP :

- Joëlle Mesmacque (0,6 ETP) – support logistique et administratif ;
- Juliette Vinel (1 ETP) – conseillère énergie ;
- Soukeyna Latrach (1 ETP) – conseillère ;
- Muriel Jadoul (0,8 ETP) – conseillère énergie ;
- Joelle Jablan (0,8 ETP) – chargée de projet ;
- Kelly Timperman (0,5 ETP) – conseillère énergie ;
- Kelly Timperman (0,5 ETP) – conseillère ;
- Thierry Grand Perret (1 ETP) – conseiller énergie ;
- Guillaume Gustin (0,8 ETP) – conseiller digitalisation ;
- David Lavanant (1 ETP) – conseiller énergie ;
- Bruno Gérard (1 ETP) – directeur.

Président : Jean-Claude Praet, et Administrateur délégué : Christian Dejaer.

Coordonnées BRUXEO :
Quai du Commerce 48 (b3A) - 1000 Bruxelles
Tél : 02 210 53 08 - www.BRUXEO.be

Les employeurs du secteur à profit social sont représentés aux autres niveaux de pouvoir par :

- UNISOC, www.unisoc.be, pour le fédéral ;
- UNIPSO, www.unipso.be, pour la Région wallonne, Fédération Wallonie Bruxelles ;
- VERSO, www.verso-net.be, pour la Flandre
- ANIKOS, www.anikos.be, pour la Communauté germanophone.

BRUXEO et le secteur à profit social

BRUXEO regroupe les fédérations d'employeurs des secteurs à profit social actifs en Région bruxelloise. En matière d'emplois, cela concerne plus de **100.000 ETP** (équivalents temps plein).

Ces travailleurs sont actifs au sein de **5.500 institutions** qui offrent des services afin de répondre aux besoins sociétaux des Bruxellois. Leurs domaines d'action sont très nombreux : hôpitaux,

établissements pour personnes handicapées, maisons de repos et de soins, entreprises de travail adapté, crèches, enseignement, aide à domicile, socioculturel, aide à la jeunesse, insertion socioprofessionnelle, maisons d'accueil, etc.

Pour les employeurs du secteur à profit social, une représentation via BRUXEO dans les lieux de concertation intersectorielle et interprofessionnelle offre la possibilité de faire valoir leurs points de vue sur des matières capitales pour eux (politiques de l'emploi, aménagement du territoire et mobilité, politique scientifique, etc.) ou ayant une incidence évidente sur les questions liées à l'accès aux soins, leurs impacts, etc.

A partir de ses mandats au niveau de Brupartners, Actiris, Iriscare, Bruxelles-Formation, etc., BRUXEO peut garantir une représentation à tous les niveaux de pouvoir présents en région bruxelloise (régional, communautaire, bicommunautaire) afin de promouvoir efficacement et avec cohérence les intérêts du secteur mais aussi de réagir rapidement sur tous les dossiers législatifs et/ou d'actualité en lien avec les entreprises à profit social bruxelloises.

Suivre l'ensemble de ces évolutions, les préparer et faire valoir le point de vue des employeurs du secteur à profit social est au cœur des travaux de BRUXEO.

1. Représentation et promotion des intérêts de nos membres

1.1. Le Conseil Économique et Social de la Région de Bruxelles-Capitale (BRUPARTNERS)

BRUXEO dispose de **deux mandats** au Conseil Économique et Social de la Région de Bruxelles-Capitale, aux côtés des employeurs du secteur marchand (7 mandats) et des classes moyennes (6 mandats). Depuis 2010, BRUXEO siège au CA de Brupartners.

La présence de BRUXEO au Conseil Économique et Social est également garante d'une bonne représentation des fédérations non marchandes au niveau le plus élevé de la concertation sociale et politique à Bruxelles. Les mandats à ce niveau sont d'ailleurs exercés par ces secteurs.

Un travail important est fourni au niveau des différentes commissions de Brupartners (économie et emploi, fiscalité et finances, mobilité, environnement, égalité des chances hommes-femmes, commerce, relations extérieures et Europe, etc.). Celles-ci ont pour tâche de préparer les avis qui sont par la suite adoptés lors des séances plénières de Brupartners.

Ces travaux sont préparés au sein des instances de BRUXEO (Bureau, Conseil d'administration, Groupe de travail) avec le souci d'y répercuter les points de vue des secteurs socioculturels, sociaux, éducatifs et de la santé, exprimés par les fédérations et les mutuelles.

Sur les nombreux avis émis en 2022 (consultables sur le site de Brupartners), les dossiers repris ci-dessous ont constitué des points d'attention plus particuliers pour nos secteurs.

2022 : AVIS importants ou ayant un impact sur les entreprises à profit social :

SOCIAL – SANTE

A-2022-026: Avis d'initiative La santé mentale en Région de Bruxelles-Capitale. 19 mai 2022

A-2022-045: Avis d'initiative Les institutions pour personnes âgées en Région bruxelloise. 7 juillet 2022

A-2022-046: Avis sur l'avant-projet de décret et ordonnance conjoints relatif à l'adoption et à la mise en œuvre du Plan social santé intégré bruxellois Plan stratégique et Plan opérationnel du Plan social santé intégré bruxellois. 7 juillet 2022

ECONOMIE et EMPLOI

A-2022-086: Avant-projet d'ordonnance relative aux aides pour le développement et la Transition économique des entreprises. 15 décembre 2022

A-2022-078: Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 11 octobre 2018 portant exécution de l'ordonnance du 3 mai 2018 relative aux aides pour le développement économique des entreprises. 17 novembre 2022

A-2022-066: Avant-projet d'ordonnance portant assentiment à l'accord de coopération entre l'Etat fédéral, la Communauté flamande, la Région flamande, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté française et la Communauté Germanophone relatif à l'utilisation de la Facilité pour la Reprise et la Résilience. 20 octobre 2022

A-2022-058: Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale concernant une mission déléguée à la S.A. finance&invest.brussels de gestion d'un Fonds de transition économique. 8 septembre 2022

A-2022-024: Projet d'arrêté du Gouvernement portant les règles et directives qui régissent l'intervention du Fonds bruxellois de Garantie et Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant le règlement général relatif à la gestion et au fonctionnement du Fonds bruxellois de Garantie. 21 avril 2022

A-2022-021: Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à une aide de relance aux entreprises des secteurs des restaurants, cafés, discothèques et de leurs principaux fournisseurs, de l'événementiel, de la culture, du tourisme, du sport et du transport de personnes, qui ont dû fermer ou ont été fortement affectées par la crise du COVID-19 en 2021 et en 2022. 21 avril 2022

A-2022-016: Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale déterminant la zone de développement 2022-2027 de la Région de Bruxelles-Capitale. 17 mars 2022

A-2022-014: Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à une aide aux organisations culturelles et créatives à caractère non lucratif dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19. 17 mars 2022

A-2022-011: Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale instaurant une aide exceptionnelle pour les travailleurs intermittents de la culture. 17 mars 2022

A-2022-010: Pérennisation du centre d'accompagnement à l'entrepreneuriat social et coopératif COOPCITY. 17 mars 2022

A-2022-007: Avant-projet d'ordonnance mobilisant l'épargne citoyenne au bénéfice de l'économie et de la transition économique. 20 janvier 2022

A-2022-002: Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale visant à accorder une avance récupérable aux entreprises des secteurs événementiels et culturels dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19. 20 janvier 2022

Emploi 2022

A-2022-055: Programme opérationnel FSE+ en Région de Bruxelles-Capitale pour la période 2021-2027 : volet emploi. 8 septembre 2022

A-2022-035 : Avant-projet d'ordonnance instaurant un cadre général pour la reconnaissance des qualifications professionnelles. 16 juin 2022

A-2022-033 : Avis relatif à la Conférence sur l'Emploi des 14 et 15 juin 2022 sur l'intégration des personnes d'origine non-UE sur le marché du travail. 19 mai 2022

A-2022-005 : Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale instaurant diverses mesures en matière d'emploi et d'économie sociale. 20 janvier 2022

C-2022-009 : Contribution dans le cadre des priorités partagées de la Stratégie Go4Brussels 2030 : Pérennisation du secteur des titres-services. 17 juin 2022

Finances - Fiscalité - Budget

A-2022-041 : Avant-projet d'ordonnance modifiant l'abattement sur le droit de vente et introduisant un abattement complémentaire sur le droit de vente en cas d'amélioration de la performance énergétique. 16 juin 2022

A-2022-037 : Avant-projet d'ordonnance rendant le Code bruxellois de procédure fiscale applicable aux taxes sur l'incinération des déchets et à la charge environnementale. 16 juin 2022

A-2022-022 : Projet de contribution de la Région de Bruxelles-Capitale au Programme national de Réforme 2022. 21 avril 2022

FORMATION

CONTRIBUTION : Dans le cadre des priorités partagées de la Stratégie Go4Brussels 2030. Réforme du dispositif du Congé-Education Payé. Mars 2022

ENVIRONNEMENT

A-2022-081: AVIS Avant-projet d'ordonnance portant assentiment de l'accord de coopération du [*] entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Commission communautaire commune relatif à l'aide sociale aux ménages dans le cadre de la mise en œuvre de mesures sociales dans le secteur de l'eau.

A-2022-077: Projet d'Assemblée citoyenne pour le climat

A-2022-075: AVIS Projet d'arrêté ministériel définissant la liste des indicateurs d'évaluation et de suivi et le contenu minimal du rapport d'évaluation circonstancié visé à l'article 9 de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 1 er juin 2022 portant exécution de certaines mesures sociales prévues dans l'ordonnance du 20 octobre 2006 établissant un cadre pour la politique de l'eau

A-2022-031: AVIS Projet de Plan de Gestion de l'Eau de la Région de Bruxelles-Capitale pour la période 2022-2027

ENERGIE

A-2022-069: Avis concernant les mesures réglementaires dans le cadre de la crise énergétique. 20 octobre 2022

A-2022-061: Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 29 novembre 2012 fixant les quotas de certificats verts pour les années 2013 et suivantes. 15 septembre 2022

A-2022-049: Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 17 décembre 2015 relatif à la promotion de l'électricité verte. 7 juillet 2022

A-2022-029: Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant modification de divers arrêtés d'exécution de l'ordonnance du 2 mai 2013 portant le Code bruxellois de l'Air, du Climat et de la Maîtrise de l'Energie, en ce qui concerne le Plan Local d'Action pour la Gestion Energétique et le Certificat PEB Bâtiment public. 19 mai 2022

MOBILITE

A-2022-083: Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant exécution de l'ordonnance du 29 novembre 2018 relative au partage de modes transports partagés en flotte libre constituant une alternative à la voiture. 15 décembre 2022

A-2022-071: Avant-projet d'ordonnance instituant un cadre en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi de la politique de mobilité et de sécurité routière. 20 octobre 2022

EGALITE DES CHANCES/DIVERSITE

A-2022-073: Rapport bisannuel "2020-2021" du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale. 17 novembre 2022

A-2022-070: Avis d'initiative relatif à la réforme des instruments de promotion de la diversité et de lutte contre les discriminations. Chantier 3 : identité et rôles des opérateurs et nouveau modèle de gouvernance. 20 octobre 2022

A-2022-068: Plan bruxellois de lutte contre le racisme 2022-2025. 20 octobre 2022

A-2022-057: Plan bruxellois d'intégration du handistreaming dans les politiques publiques. 8 septembre 2022

A-2022-056: Plan bruxellois de gendermainstreaming et d'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2025. 8 septembre 2022

A-2022-034: Avant-projet d'ordonnance portant modification de diverses dispositions visant à lutter contre les discriminations en matière d'emploi. 16 juin 2022

A-2022-027: Avis d'initiative relatif aux plans d'actions positives. 19 mai 2022

1.2. IRISCARE – Office bicommunautaire de la santé, de l'aide aux personnes et des prestations familiales

BRUXEO dispose de mandats au sein des trois instances intersectorielles de concertation d'IRISCARE :

- Conseil de gestion des Prestations familiales,
- Conseil de gestion de la Santé et de l'Aide aux personnes, et

- Comité général de gestion.

BRUXEO y siège à côté des classes moyennes et des employeurs du secteur marchand. On y retrouve les autres partenaires sociaux interprofessionnels, les mutualités, les représentants des opérateurs et des pouvoirs publics.

La présence de BRUXEO à IRISCARE est également garante d'une bonne représentation des fédérations non marchandes au niveau le plus élevé de la concertation sociale et politique à Bruxelles. Les mandats à ce niveau sont d'ailleurs exercés par ces secteurs.

Chacune des trois instances d'Iriscare s'est réunie une fois par mois durant l'année 2022.

Ces travaux sont préparés au sein des instances de BRUXEO (Bureau, Conseil d'administration, Groupe de travail), avec le souci d'y répercuter les points de vue des secteurs de la santé et du social, exprimés par les fédérations et les mutuelles.

Durant l'année 2022, Iriscare a poursuivi sa politique de lutte contre la pandémie, mais a également dû faire face à l'impact de l'indexation des salaires et de l'augmentation des factures d'énergie sur le fonctionnement du secteur non-marchand. Ces enjeux ont fait parties de nombreux dossiers tout au long de l'année 2022 :

Comité Général de Gestion

- Contrat de gestion 2021-2023
- Prolongation du contrat de gestion 2021-2023
- Cocomisation
- Mise en œuvre de l'ANM 2021-2025
- Budget 2023

Conseil de Gestion des Prestations familiales

- Introduction d'une règle anti-cumul en ce qui concerne le paiement du supplément pour enfants atteints d'une affection et l'octroi de l'allocation d'intégration et/ou de l'allocation de remplacement de revenus par le SPF Sécurité sociale - DG Personnes handicapées
- Déclaration du Ministre Gatz dans Le Soir concernant le régime bruxellois d'allocations familiales
- Analyse et perspective du budget des allocations familiales
- Budget technique 2023

Conseil de gestion de la Santé et de l'Aide aux personnes

- ANM 2021-2024 - Différentiel ACS
- Avis sur le Plan Social Santé Intégré (PSSI)
- IF-IC : validation de la circulaire
- Proposition répartition norme de croissance 2%
- Mise en œuvre de l'ANM 2021-2024
- Convention Bicommunautaire entre les MR/MRS, les CSJ et les OA
- Financement des IHP et des MSP
- Financement d'une aide exceptionnelle en lien avec la crise "énergies"
- La prime exceptionnelle "non-marchand" 2022
- Mesure Mobilité ANM 2018 & 2021
- Subvention facultative ABBET

1.3. La "Stratégie 2030"

Le nouveau Gouvernement bruxellois – Vervoort II – a décidé dans la DPR que la Stratégie 2025 serait prolongée à 2030. De nouveaux objectifs et chantiers de travail ont donc pu être rajoutés dans la « Stratégie 2030 ». Ces discussions ont été menées en décembre 2019 et ont débouché à un nouveau texte officiel de la Stratégie 2030 en janvier 2020. Certains points concernent nos secteurs :

- 1) La transition économique, sociale et environnementale des entreprises (Axe 1 – objectif 1) et l'organisation de la transition progressive de tous les outils de soutien économique.
- 2) Faire émerger l'entrepreneuriat social comme modèle économique porteur (Axe 1 – objectif 2)
- 3) L'élaboration d'un Plan Régional pour l'Innovation (PRI) 2021-2025 (Axe 1).
- 4) La poursuite de la garantie jeunesse (Axe 2).
- 5) Garantir l'accès à un emploi stable et durable pour tous (Axe 2).
- 6) Accords-cadres sectoriels (entre autres celui du non-marchand) et mise en place de pôles emploi-formation (Axe 2).
- 7) Réforme du congé-éducation payé et renforcement de la formation professionnelle afin de répondre aux besoins du marché du travail (Axe 2).
- 8) Réforme du système titres-services (Axe 2).
- 9) Un plan social-santé intégré bruxellois (Axe 2) en, notamment :
 - a. assurant la réussite du virage ambulatoire et celle de la mise en réseau des hôpitaux,
 - b. mettant en œuvre la garantie autonomie,
 - c. luttant contre le non-recours aux droits sociaux.

Lors du Sommet Social du 27 avril 2022, BRUXEO a demandé au Gouvernement d'avoir une attention particulières sur les actions suivantes :

1. Offre de services à la population
2. Emploi : l'attractivité des métiers et accompagnement des CE
3. Stratégie Renolution
4. Digitalisation et Innovation

1.4. Economie et emploi

Durant l'année 2022, plusieurs dossiers importants ont marqué le secteur à profit social bruxellois en matière d'économie et d'emploi, relevant tantôt de compétences fédérales, tantôt de compétences régionales et/ou communautaires.

Nous citerons notamment :

- Les travaux relatifs à la mise en œuvre de la Stratégie Régionale de Transition Economique et la nécessité d'y intégrer toutes les ASBL ayant une activité considérée comme économique ou non afin de leur permettre de bénéficier d'un soutien et d'un accompagnement en matière d'innovation, de digitalisation, de transition environnementale et d'accompagnement économique. Le travail ayant trait à la nouvelle stratégie régionale de transition économique appelée « *Shifting Economy* ». Elle a fait l'objet de nombreuse concertation entre partenaires sociaux et fut adoptée le 31 mars 2022 par le Gouvernement bruxellois, la « *Shifting Economy* » est la stratégie de transition économique de la Région de Bruxelles-Capitale. Elle vise à transformer l'économie bruxelloise pour qu'elle soit décarbonée, régénérative, circulaire, sociale, démocratique et digitale.
- La nécessité de permettre aux entreprises à profit social de bénéficier certaines aides économiques. La réforme des aides pour le développement économique des entreprises (EXPA)

qui s'insère dans le cadre plus large de la transition de l'économie bruxelloise à l'horizon 2030, qui organise la décarbonation de l'ensemble des secteurs et renforce le soutien de la Région aux secteurs de l'économie circulaire, de l'économie sociale et de la digitalisation de l'économie. Une nouveauté est l'élargissement de l'accès aux aides aux entreprises du secteur non-marchand ayant maximum 75% de financements publics.

- L'initiation à un travail de réflexion pour la pérennisation du secteur des titres-services. Le dispositif des titres-services a été transféré aux Régions dans le cadre de la Sixième Réforme de l'Etat. Depuis le 1er janvier 2015, ce dispositif des titres-services fait partie des compétences relevant de la politique de l'Emploi de la Région de Bruxelles-Capitale. Le Gouvernement s'est engagé, dans la Déclaration de politique générale commune, à pérenniser la politique des titres-services et notre travail s'est concentré sur l'amélioration des conditions de travail des employés et des bénéficiaires, ainsi que l'importance du secteur non-marchand de réinvestir ce secteur.
- La nécessité de permettre aux entreprises à profit social de bénéficier certaines aides et mesures temporaires de protection de l'accès à l'énergie en faveur des petites et moyennes entreprises dans le cadre de la crise énergétique afin de couvrir les pertes de recettes de leurs activités.
- Travail et le suivi pour la mise en place d'un cadastre enseignement et formation en RBC qui à l'origine une collaboration ente BANSPA et Instance Bassin EFE afin de proposer des solutions pour une meilleure adéquation entre l'offre et les besoins des employeurs en des Bruxellois.
- La continuité des travaux du groupe de travail « ACS » afin d'échanger entre pairs et de réfléchir à des moyens d'améliorer le dispositif.
- La continuité des travaux du groupe de travail « Emploi » afin d'échanger entre pairs et de réfléchir à des moyens d'améliorer le dispositif.

1.5. Crise Énergétique

Cette année, la forte augmentation du prix de l'énergie est devenue insoutenable pour les entreprises à profit social (non-marchand). Dans le cadre de la crise de l'énergie et les impacts sociaux et économiques des mesures visant à l'endiguer, BRUXEO a relayé activement les attentes et les besoins des entreprises à profit social bruxelloises. Et ce en réalisant de multiples actions :

- Rédaction de plusieurs notes de synthèse en concertation avec l'ensemble du secteur à profit social bruxellois ;
- Modélisation du surcoût énergétique pour les ASBL bruxelloises ;
- Interpellation des représentants du Gouvernement, des administrations et des députés ;
- Participation à de multiples réunions, de concertation informelle ou formelle ;
- Contribution active au dispositif de soutien et d'aide.

1.6. Accord du non-marchand

BRUXEO a participé activement aux négociations tripartites qui ont permis de conclure, le 23 décembre 2021, un Protocole d'accord non marchand 2021-2024 avec les gouvernements de la Commission communautaire française, de la Commission communautaire commune et de la Région de Bruxelles-Capitale.

Cet accord prévoit l'affectation de moyens importants pour répondre aux demandes des partenaires sociaux via les mesures suivantes :

- Conditions de travail : droit à trois semaines de congé consécutives, mise en place d'un horaire connu à l'avance, stabilité des contrats de travail et formation syndicale ;

- Attractivité des métiers selon les secteurs : implémentation de la classification et du modèle salarial IF-IC, revalorisation salariale ciblée, renforcement des normes d'encadrement, 13ème mois, etc. ;
- Mobilité : financement d'un abonnement STIB à tous les travailleurs du secteur non marchand dès 2023 ;
- Bien-être au travail : soutien à l'Association bruxelloise pour le Bien-être au travail (ABBET) ;
- Rattrapage : couvrir les différentiels salariaux avérés liés à l'application des ANM précédents.

57.5 millions € ont été dégagés pour financer cet accord transversal, équilibré et solidaire ! Par ce budget historique, le Gouvernement reconnaît l'importance sociétale et économique du secteur non marchand bruxellois mais aussi l'impact significatif de la crise socio-sanitaire sur les travailleurs des associations ainsi que leur rôle essentiel dans le maintien des services d'aide et de soins à la population tout au long de la crise. Cet accord permet de développer des mesures pour chaque secteur afin d'y répondre aux besoins des services et des travailleurs tout en mettant une priorité sur les secteurs de la santé afin d'y financer le passage à l'IFIC pour garantir l'attractivité des métiers par rapport aux autres entités fédérées. Les mesures mises en place permettront également de mieux répondre aux besoins grandissants de la population.

Le périmètre concerne les secteurs et les travailleurs de la Santé, du Social, de l'Aide aux personnes, de la Formation et de l'Insertion socioprofessionnelle, des Entreprises de travail adapté et de la Cohésion sociale. Il s'élargit également à de nouveaux secteurs : Promotion de la santé, Bureau primo-arrivants, Centre régionaux, Missions locales pour l'emploi, Locale werkwinkels et Economie sociale mandatée en insertion. Par ailleurs, il intègre pour la seconde fois, dans son financement, l'ensemble des travailleurs « hors cadre » affectés aux missions en lien avec l'agrément, et ce tant en COCOF qu'en COCOM et en RBC. Il s'agit d'une avancée considérable pour garantir un juste financement des mesures et éviter des coûts supplémentaires à charge des employeurs. Compte tenu de ce périmètre, le Protocole concerne 7.760 ETP en COCOF, 7.093 ETP en COCOM et 414 ETP en RBC.

L'ensemble de ces mesures devaient faire l'objet d'une opérationnalisation afin de les mettre en œuvre. Bruxeo a participé à ces travaux en collaboration avec les Administrations, cabinets compétents et les partenaires sociaux pour s'assurer du bon suivi et de la bonne application des mesures via :

- Organisation d'un groupe de travail interne hebdomadaire pour assurer le suivi de la mise en œuvre de l'accord et la bonne transmission des informations auprès des acteurs de terrain ;
- Consultation de l'ensemble des membres pour la création de positions communes ;
- Rédaction de plusieurs notes de synthèse, rapport en concertation avec l'ensemble du secteur à profit social bruxellois ;
- Construction de projection budgétaire en consultation avec l'ensemble des fédérations pour estimer les coûts et suggestions de bonifications des mesures du protocole sur le terrain ;
- Communiqué de presse et courriers aux représentants du Gouvernement ;
- Participation à de multiples groupe de travail tripartite, réunions, de concertation informelle ou formelle ;
- Actualisation d'une page d'information sur son site internet ;
- Contribution active au processus de réflexion de l'opérationnalisation.

Vu la richesse des mesures contenues au sein du protocole d'accord, en 2022 la mise en œuvre s'est principalement concentrée sur 4 axes : attractivité, IF-IC, tenabilité et la mutualisation. Bruxeo s'est chargé du suivi et du bon relai d'information auprès des membres du secteur des mesures suivantes.

Mesures attractivité

L'une des priorités de l'ANM est d'augmenter l'attractivité et le bien-être des travailleurs. Afin d'atteindre cet objectif l'accord prévoit l'application de mesures compensatoires. Elles ont pour objectif de compenser la mise en œuvre des CCT dites de « Tenabilité » et/ou l'implémentation effective d'une classification IFIC (selon les secteurs des groupes ANM 1, 2 et 3). Cette mesure a pour but de renforcer les équipes via l'engagement de personnel (temps de travail) et/ou la formation des fonctions de support (administratives, de coordination ou de support RH).

IF-IC

La mise en œuvre des mesures du protocole prévoit un basculement vers des nouvelles classification de fonctions décrites par l'ASBL IF-IC. Chaque description de fonction sectorielle est liée une catégorie de fonction, et, pour chaque catégorie de fonction, un barème a été développé. Ces barèmes sont systématiquement élaborés selon les mêmes principes, à savoir : salaires de départ plus élevés et augmentations d'ancienneté dégressives jusqu'à 35 ans d'ancienneté. Concrètement cela s'est traduit par un basculement le 1^{er} juillet 2022 du « groupe 1 » (CP 330 - 4 secteurs transférés¹) vers cette nouvelle classification.

Mesure tenabilité

Lors des négociations les partenaires sociaux se sont accordés pour que des mesures concrètes visant à la « Tenabilité » sur la carrière soient mises en œuvre, pour soutenir l'amélioration de la qualité des services et des conditions de travail. Le rôle de Bruxeo était d'assurer et de faciliter le lien entre les discussions sectorielles menées en toute autonomie au niveau des commissions paritaires et les réunions tripartites avec les représentants des administrations et du Gouvernement. Pour les mesures qui le nécessitent, les partenaires ont organisés les discussions nécessaires permettant d'envisager une application des principes des quatre conventions collectives fédérales relatives aux mesures listées ci-dessous et de leurs aménagements compte tenu des réalités sectorielles :

- **droit à 3 semaines consécutives de congés** : organisation des services (formation, planification, communication, consultation, etc.) afin d'offrir à chaque travailleur.se.s qui en fait la demande, le droit à une période de vacances continue d'au moins trois semaines consécutives, y compris trois week-ends consécutifs pour ceux qui prestent le week-end ;
- **horaires connus à l'avance** : planification et stabilisation de prestations de travail permettant de tenir compte des souhaits des travailleur.se.s, tout en mettant à disposition des horaires suffisamment à l'avance pour maintenir un meilleur équilibre vie privée vie professionnelle ;
- **stabilité des contrats de travail** : engagement à œuvrer pour la stabilisation des contrats de travail, via la concrétisation de CCT permettant une information systématique sur l'ouverture d'heures contractuelles supplémentaires au sein de l'institution aux temps partiels et aux travailleur.se.s sous contrat de travail à durée déterminée, leur permettant ainsi d'obtenir une priorité d'accès à celles-ci et d'augmenter leur temps de travail et/ou de contrat, via un passage en contrats à durée indéterminée ;
- **libération du temps syndical** : organisation de l'augmentation du crédit de base de jours d'absence autorisée pour formation syndicale avec maintien de salaire (20 jours/mandat de 4 ans) qui est mis à la disposition des mandataires syndicaux relevant d'organisations représentatives des travailleur.se.s des opérateurs.

¹ établissements et services de santé : MR-MRS/IHP/MSP/CRF ;

Mutualisation

Une autre mesure importante de ce protocole ANM a trait au volet mutualisation. En 2022, cette mesure s'est concentrée sur les pôles de la digitalisation et de la communication.

Concernant la communication, Bruxeo a soutenu un projet déjà existant qui revalorise les métiers du secteur non marchand appelé « J'aime mon métier ». Bruxeo a pris part aux discussions menées en comité de pilotage ainsi qu'à la prise de décisions stratégiques pour le bon déroulement de cette campagne de communication.

L'autre volet concerne la digitalisation a été marqué par la création du projet pensé et créé par Bruxeo appelé « Digibrux ». Ce projet est donc financé par les enveloppes « mutualisation » de l'ANM. Digibrux a pour objectif d'offrir un service d'accompagnement à la transition numérique responsable pour les ASBL bruxelloises via des services de médiation techniques, d'accompagnement collectif et individuel ainsi que l'organisation de workshops et séminaires.

Plateforme du Non-marchand

BRUXEO a collaboré aux longues et riches discussions en vue d'aboutir à la création d'une plateforme permanente de dialogue et de concertation du non-marchand auprès de Brupartners relevant des décisions du Gouvernement lors de l'Accord non-marchand 2018-2019 pour la COCOF, la COCOM et la RBC. Dans ce cadre, BRUXEO a effectué les actions suivantes :

- Création d'une position commune à l'ensemble des fédérations membres de BRUXEO ;
- Négociation avec les partenaires sociaux du non marchand et le gouvernement ;
- Co-construction d'un modèle commun aux composantes du secteur non marchand bruxellois ;
- Discussion avec les partenaires sociaux intersectoriels membres de Brupartners ;
- Négociation sur ce dossier avec Femarbel dans le cadre de l'élaboration de l'ANM 2021-2024 ;
- Rédaction de différentes propositions d'amendement sur les différentes version des accords de coopération présenté pour la création de la PPCNM.

2. Appui et services aux membres

2.1. Utilisation rationnelle de l'énergie

En 2018, le projet énergie « Energy Advisors » s'est poursuivi via une nouvelle convention de 4 ans avec Bruxelles Environnement (BE) dans le cadre du Pack Energie (2018-2021) puis par une subvention annuelle pour 2022 « pack énergie 2.0 ». En 2022, l'équipe énergie était composée de 4 conseillers énergie et une assistante de projet : Muriel, Juliette, Kelly, Thierry et Joëlle, travaillant soit à temps plein ou soit à temps partiel sur le projet énergie.

Avec les conséquences de la guerre en Ukraine sur les prix de l'énergie, le nombre de demandes de services par les asbl s'est envolé depuis le milieu de l'année 2022. BRUXEO a cependant réussi à maintenir ses services pour répondre à chaque demande. Dans le cadre de la crise énergétique, le Pack Energie a été renforcé par un budget annuel de BEE, qui permet de financer un ETP supplémentaire et l'embauche de David Lavanant en décembre 2022, avec un contrat à durée déterminée jusqu'à décembre 2023. Cette aide est utile mais la densité des demandes nous contraint encore à utiliser un canevas simplifié des diagnostics orienté vers les mesures urgentes et les écogestes afin d'optimiser le nombre de structures suivies.

En 2022, une demande de subsides a été introduite auprès de Bruxelles Environnement : une demande de subvention annuelle pour 2023 « pack énergie 2.0 », afin de poursuivre le travail du Pack Energie 2018-2021.

L'appel à projet RENOLAB.ID concernant le développement des accords-cadres pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique soumis en 2021 n'a malheureusement pas été retenu par BE.

Les services offerts par les conseillers énergie s'adressent à l'ensemble du secteur à profit social, sont bilingues et entièrement gratuits pour les bénéficiaires.

A) Méthodologie de l'accompagnement offert

Pour toutes les entreprises qui bénéficient de nos services, nous veillons toujours à offrir un accompagnement le plus complet possible. Nous veillons à les accompagner sur le long terme à travers plusieurs relances, l'identification des mesures de rénovation les plus prioritaires et l'accompagnement dans la mise en œuvre de celles-ci via l'assistance travaux.

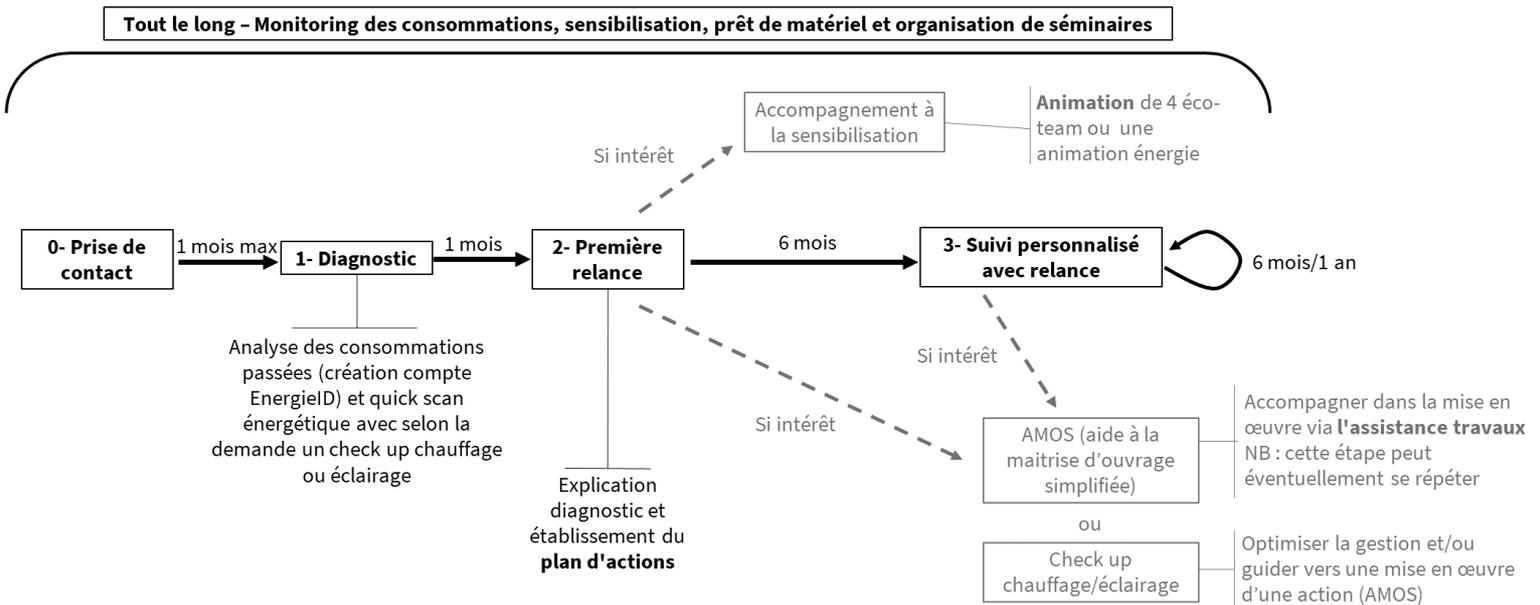
Pour toutes les asbl qui bénéficient de nos services, nous réalisons :

- Un accompagnement à la **connaissance et au suivi des consommations** : création d'un compte sur Energie ID et encodage des consommations historiques, et pour les plus grandes structures, aide à la réalisation d'un cadastre énergétique. Encodage mensuel des consommations par l'entreprise ou au minimum une fois par an. Analyse de l'évolution des consommations et détection des dérives.
- Un accompagnement **technique**, pour les guider dans la mise en œuvre de leurs projets d'amélioration de la performance énergétique de leur(s) bâtiment(s) (diagnostic énergétique et assistance travaux) : par le biais d'une visite du bâtiment, le check-up chaufferie et éclairage et l'AMOS (précisé plus bas).

Si l'entreprise est intéressée par la sensibilisation des occupants et est prête à dégager des moyens humains pour celle-ci, nous réalisons alors :

- Un accompagnement permettant de mettre en place une campagne de sensibilisation du personnel et des bénéficiaires. En 2022, le nombre d'accompagnement à la sensibilisation a été réduit en raison de la forte augmentation des demandes techniques et des visites. Toutefois, des séminaires et webinaires (voir plus bas) sur la sensibilisation ont compensé avec un nombre de participants record. Nous constatons que ces séminaires et webinaires touchent de nouvelles asbl et débouchent très souvent sur une demande de visite et de diagnostic.

Afin de pouvoir former les directeurs et les responsables techniques à la gestion de l'énergie, nous organisons des **séminaires** répondant à leur besoin de formation et à leur réalité de terrain (connaissance technique, type de bâtiment, temps disponible pour se former, ...). **Du matériel de mesure** (enregistreurs de température, wattmètres, luxmètres et sondes CO2) est également mis à disposition gratuitement afin d'identifier les sources de gaspillage, d'inconfort, et de sensibiliser les occupants.



Détail de la chronologie de l'accompagnement :

B) Les différents services de l'accompagnement

1. Séminaires, workshops et ateliers pratiques

Les séminaires, workshop et ateliers pratiques sont destinés à offrir une information spécifique vers un public peu averti. Le public cible visé par les séminaires et workshops sont les responsables techniques et membres de la direction des institutions à profit social. Le public cible visé par les ateliers pratiques sont les ouvriers polyvalents des institutions à profit social. Nous touchons de la sorte l'ensemble des acteurs s'occupant de la gestion des bâtiments. Le grand nombre de participants cette année a également permis de stimuler les demandes de diagnostic et de visite.

Nous veillons à aborder l'ensemble des thématiques liées à la gestion de l'énergie : éclairage, isolation, sensibilisation, énergie renouvelable, financement, réglementation, etc.

En 2022, 4 formations et 6 webinaires ont été organisés.

2. Visite du bâtiment avec diagnostic énergétique

La visite avec diagnostic est une première visite de base en entreprise afin de fournir les premiers conseils débouchant sur un suivi régulier des consommations énergétiques et une diminution concrète de ces consommations. Un rapport de diagnostic énergétique est envoyé à l'institution suite à la visite. En 2022, une partie des rapports ont été produits sous le format simplifié « urgence énergétique » considéré comme la première étape de la démarche. La vision à long terme est maintenue et les relances futures vont permettre de planifier les mesures à plus long terme. Lors des visites toutes les informations sont collectées afin de pouvoir produire un rapport complet et les calculs sur les mesures à long terme sans devoir revisiter le bâtiment.

3. Check-up chaufferie

Le check-up chaufferie est une campagne de collecte de mesures, de contrôle du bon fonctionnement et du réglage du système de régulation des installations de chauffage des entreprises. Tout au long du processus, nous veillons à l'écolage d'un membre de l'asbl au fonctionnement de la chaufferie et à son autonomisation.

4. Check-up éclairage

Le check-up éclairage est un nouveau service qui a été lancé en 2020. Il propose un diagnostic technique sur base d'une visite de l'installation d'éclairage avec rédaction d'un rapport qui inclut :

- une campagne de mesures et de contrôle des performances de l'installation d'éclairage,
- une évaluation du potentiel d'économies d'énergie et étude de l'utilité de réaliser un relighting/relamping,
- des propositions de critères de qualité et énergétiques afin d'obtenir des produits et des types d'éclairage qui pourraient améliorer le confort, l'efficacité énergétique et la gestion et commande des luminaires.

Depuis la disparition du soutien à l'investissement proposé par Bruxelles Environnement jusqu'en 2021, le nombre de demandes pour ce service diminue fortement. En effet, ce soutien permettait de financer 30 à 40% des coûts d'un relighting.

5. Assistance à la maîtrise d'ouvrage simplifiée (AMOS)

L'assistance à maîtrise d'ouvrage simplifiée (AMOS) est un service de soutien aux maitres d'ouvrage dans la réalisation de travaux de rénovation énergétique ou de placement d'énergie renouvelable. En effet, par manque de temps et/ou de compétences en interne, les institutions se trouvent régulièrement démunies devant la lourdeur et la complexité des démarches à réaliser dans leurs projets énergie, et les recommandations listées lors de diagnostics énergétiques peinent à se réaliser concrètement.

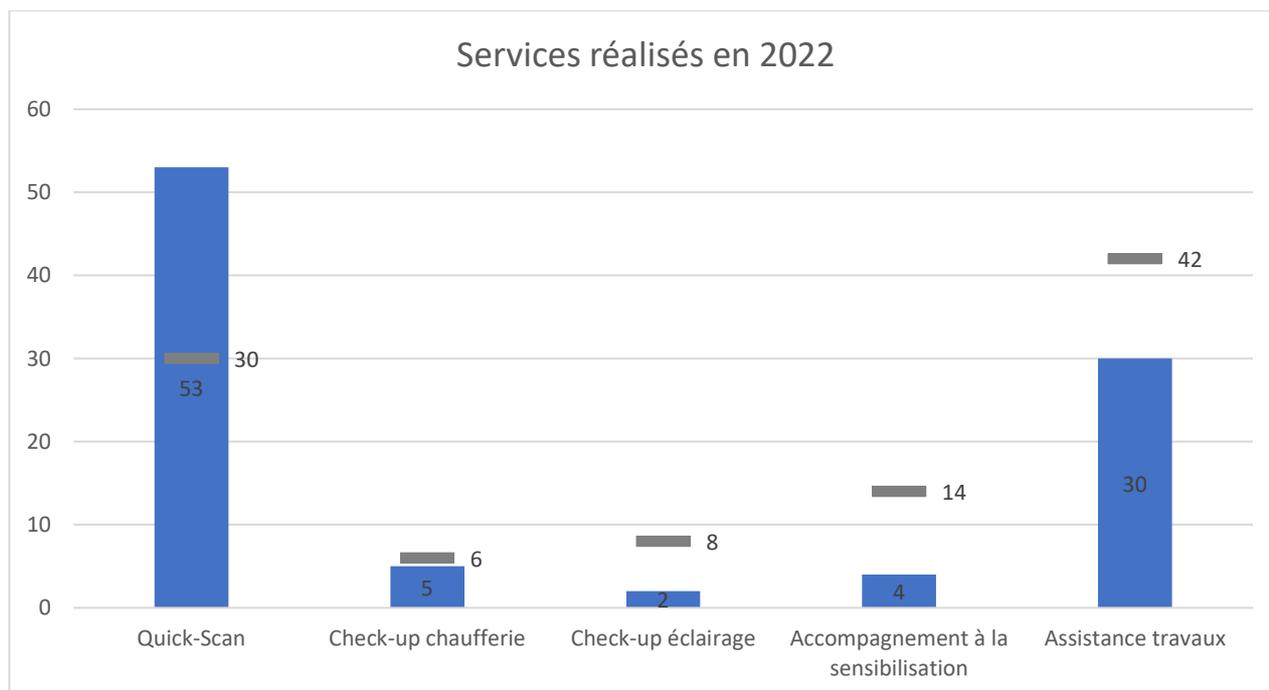
Notre mission est d'assister le maitre d'ouvrage dans la réalisation de ses travaux de rénovation énergétique, en lui offrant les compétences techniques dont il ne dispose pas, cela afin que les travaux réalisés soient de qualité et énergiquement performants.

En 2022, nous avons diversifié le traitement des demandes de ce type. Certaines nécessitent la rédaction d'un rapport complet, d'autres peuvent simplement être traitées par retour de mail. Nous avons décidé de comptabiliser les retours de mail à partir de 2023 sous forme de « guichet technique ».

6. Accompagnement à la sensibilisation

Cette mission a pour but de permettre aux entreprises accompagnées de développer une gestion de l'énergie efficace et pérenne et de sensibiliser les occupants de leurs bâtiments à l'utilisation rationnelle de l'énergie. Cet accompagnement à la sensibilisation vient s'ajouter aux accompagnements techniques et de suivi de consommations. Nous le réalisons seulement s'il y a un intérêt de l'entreprise et que la direction est prête à y affecter les moyens humains nécessaires. C'est pourquoi nous ne réalisons pas ce travail de sensibilisation avec l'ensemble des entreprises suivies. Ce travail de sensibilisation se fait par l'animation de plusieurs éco-teams au sein de l'entreprise ou par la réalisation d'une animation énergie sous forme de quizz avec l'ensemble des membres du personnel. En 2022, les

d'accompagnement à la sensibilisation se sont limités au début de l'année afin de libérer des ressources pour les Quick-Scan



7. Répondre aux demandes spécifiques sur la thématique de l'énergie

Les conseillers énergie de BRUXEO sont des interlocuteurs privilégiés pour le secteur à profit social bruxellois concernant toutes les questions relatives à l'énergie. Ils apportent à leurs interlocuteurs une information générale sur l'énergie (aide financière, réglementation, questions techniques, suivi des consommations, outils et documents accessibles, procédures à suivre, etc.). En 2022, les contacts ont été particulièrement nombreux suite à un mouvement de panique face à l'augmentation du prix de l'énergie.

8. Monitoring des consommations d'énergie

Le monitoring des consommations d'énergie est la pierre angulaire de la gestion de l'énergie ; celui-ci permet d'évaluer l'impact des mesures réalisées et de détecter des dérives éventuelles au sein d'un bâtiment. Ce monitoring nous permet également de quantifier l'impact de nos services et de faire un reporting auprès du pouvoir subsidiant.

Pour ce faire, une comptabilité énergétique en ligne (www.energieid.be) est créée pour chaque institution bénéficiant des services Energie de BRUXEO. L'entreprise s'engage à encoder ses données de consommations de combustible et d'électricité pendant 3 ans. Nous avons accès à l'ensemble de ces données de consommation et vérifions que celles-ci sont correctement encodées. Sur cette base, nous réalisons un monitoring de l'évolution de ces consommations, ainsi qu'une quantification annuelle de la baisse globale de consommation énergétique de l'ensemble des entreprises.

9. Soutien à l'investissement

Avec la regrettable disparition du soutien à l'investissement de Bruxelles Environnement en 2022, le poids financier pour les asbl de certains investissements a augmenté. Cela réduit le nombre d'asbl réalisant des rénovations de chaufferie et favorise des solutions moins qualitatives comme le relamping LED au lieu d'un relighting LED.

En 2022, nous devons encore donner du temps de travail pour introduire les demandes de liquidation suite à la réalisation des travaux ayant reçus une promesse de soutien.

10. Utilisation et impacts de l'expertise « énergie » dans la concertation sociale

Grâce aux étroits échanges que nous avons avec les institutions de terrain dans la mise en œuvre de nos services « énergie », nous sommes bien placés pour comprendre les besoins et freins à la rénovation énergétique dans le secteur non marchand. En 2020, Cette compréhension fine du terrain a également été renforcée par l'enquête que nous avons envoyée à nos membres: [Enquête - Comment soutenir les asbl \(locataires et propriétaires\) dans la rénovation de leurs bâtiments ? | BRUXEO](#). Les résultats de cette enquête sont toujours fort utiles pour le plaidoyer en 2021 et 2022.

Cette connaissance nous permet de promouvoir et de défendre les intérêts de nos membres afin d'avoir un véritable impact sur les dispositifs et autres politiques publiques dans le domaine :

- des primes renolution : Envoi de la note « Primes Renolution pour le secteur à profit social » au directeur du département prime de Bruxelles Environnement
- du workshop « Financement secteur tertiaire » de l'Alliance Renolution organisé par Bruxelles Environnement. La note « Mécanismes de financement pour favoriser la rénovation dans le secteur à profit social bruxellois » de BRUXEO a été utilisé comme base de travail du workshop.
- de l'Alliance Renolution : Participation aux workshops organisé dans le cadre de l'Alliance Renolution de Bruxelles Environnement : workshop accompagnement, réglementation, financement, etc.
- de la gestion de la crise énergétique : pour déterminer des budgets pour soutenir l'augmentation des factures des entreprises du secteur, etc.

2.2. Promotion de la diversité

En collaboration avec Actiris, BRUXEO développe depuis fin 2017 le projet « So-Diversity », dans le but de promouvoir la diversité et l'inclusion, et de lutter contre toutes les formes de discrimination dans la gestion quotidienne des institutions de soins, et plus généralement dans les entreprises non marchandes bruxelloises, tant en termes d'accès à l'emploi, d'évolution professionnelle des travailleurs ou d'accessibilité, que d'adaptabilité des services à tous les usagers et usagères. Par diversité, on comprend souvent le genre, l'âge, l'origine et le handicap, mais en réalité il existe 19 critères protégés par la loi belge.

En 2021 et 2022, BRUXEO a bénéficié également d'un financement européen pour le développement d'un nouveau projet intitulé Diversity Now ! mené en étroite collaboration avec deux partenaires : UNIPSO et l'UDES, l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire en France.

1. Des workshops thématiques

Ces workshops sont destinés à (in)former, outiller et sensibiliser les employeurs et managers du secteur à profit social sur des aspects spécifiques de la gestion de la diversité et l'inclusion. En 2022, les thématiques suivantes ont été proposées :

31/03/2022 - « Le handicap sensoriel dans l'emploi » avec la Ligue Braille et Info-sourds

21/04/2022 - « La solidarité intergénérationnelle au travail, piste pour lutter contre l'âgisme en entreprise » avec Entr'âges

23/11/2022 - « Le recrutement objectif et inclusif » avec Humaninsight

2. Des groupes de travail (GT) sectoriels

L'organisation et l'animation d'un GT visent à rassembler des employeurs d'un même secteur afin d'aborder la question de la gestion de la diversité et l'inclusion entre pairs. L'objectif est de les (in)former sur des aspects « techniques », mais aussi de favoriser le partage d'expériences sur des problématiques communes propres au secteur. De plus, la participation active des membres du GT dynamise les échanges et favorise la mise en réseau de ceux-ci.

Le choix du secteur est établi sur base d'une prospection auprès de divers acteurs (fédérations membres, institutions, etc.). Le public-cible se compose de responsables RH, de directeurs d'institution ou de managers d'équipe.

En 2022, nous avons réuni un GT :

Le groupe de travail pour le secteur de l'insertion socioprofessionnelle

Ce groupe de travail a été lancé en mars 2022, avec la collaboration de la FeBISP, Fédération Bruxelloise des organismes d'Insertion SocioProfessionnelle et d'Économie Sociale d'Insertion. Il a réuni les institutions suivantes : Gaffi asbl, Cenforgil asbl, ASBL ECOCULTURE, Groep INTRO, CF2M ASBL, Asbl Convivial, Multijobs, Siréas asbl, Idée 53 asbl, UNESSA, IDEE 53 et FeBISP asbl.

08/03/22 : Introduction - cadre légal belge de la non-discrimination avec Mehmet Saygin, conseiller juridique à l'Unisoc.

05/05/22 : Le cadre conceptuel de la diversité et de l'inclusion avec Emilie Bréban, formatrice en gestion de la diversité et interculturalité.

23/06/22 : Diagnostic avec la présentation de l'outil Checklist Diversité et Inclusion élaboré par BRUXEO et présentation des plans diversité par ACTIRIS. Intervention de Valérie De Cock, chercheuse à Solvay Brussels School Economie & Management, sur l'importance de mesurer la diversité et l'inclusion.

29/09/22 : Handicap (définition, cadre légale et bonne pratiques) avec infosourds et Actiris. La réunion a également permis d'entendre le témoignage d'une personne sourde et de réaliser des exercices de mise en situation.

08/12/22 : Diversité convictionnelle au travail avec le CBAI.

3. Développement d'outils et d'expertise

Réalisation et mise à disposition d'outils pratiques :

[Guide pratique : Diversité et Inclusion au sein des entreprises sociales | BRUXEO](#)

[Gids : Diversiteit en inclusie in sociale ondernemingen | BRUXEO](#)

BRUXEO a publié en collaboration avec deux autres confédérations d'employeurs, UNIPSO et UDES, le guide "Diversité et inclusion au sein des entreprises sociales" qui s'adresse aux employeurs des entreprises sociales. Ce guide a été réalisé à la suite de consultations et auditions d'organismes spécialisés sur les questions D&I et de fédérations d'employeurs, basés en France, Belgique ou au niveau européen.

Publication de 2 articles sur des thématiques clés liées à la diversité et l'inclusion sur le site de BRUXEO :

Article « L'accompagnement du personnel transgenre en entreprise » publié le 14 avril 2022

[L'accompagnement du personnel transgenre en entreprise | BRUXEO](#)

[Begeleiding van transgender personeel in bedrijven | BRUXEO](#)

Extrait : Pour faciliter le coming-out sur le lieu de travail, il est important que l'entreprise crée un climat de sécurité psychologique (psychological safety) avec des pratiques concrètes. Or, dans la plupart des cas aucune procédure n'a été pensée en amont pour accompagner le parcours de transition d'une personne transgenre en entreprise. L'organisation adopte une approche réactive et dans l'urgence lorsque la situation se présente plutôt qu'une approche proactive favorisant le sentiment d'inclusion et de bien-être de son personnel. Certaines bonnes pratiques peuvent être mises en exergue pour aider les entreprises à formaliser une procédure claire d'accompagnement de ses salarié·es transgenres. Rencontre avec Kelly Williame.

Article « La santé des femmes au travail : vers des entreprises plus inclusives » publié le 2 janvier 2022

[La santé des femmes au travail : vers des entreprises plus inclusives | BRUXEO](#)

[De gezondheid van vrouwen op het werk: naar meer inclusieve bedrijven | BRUXEO](#)

L'article traite des questions suivantes : Pourquoi aborder la question de la ménopause et plus largement de la santé biologique des femmes au travail ? Quels sont les enjeux pour les entreprises,

et plus spécifiquement pour le secteur à profit social ? Qu'est-ce qui, concrètement, peut être mis en place par les entreprises ?

Ces articles sont également relayés dans notre newsletter dédiée à la diversité qui est envoyée à tous les contacts BRUXEO intéressés par cette thématique en français et en néerlandais. L'audience touchée est de 811 personnes francophones et 133 personnes néerlandophones.

Il y a eu 3 newsletters en 2022 :

- Janvier 2022
- Septembre 2022
- Décembre 2022

4. Le projet européen « Diversity Now ! »

Depuis le 1er janvier 2021, BRUXEO collabore avec l'UNIPSO, la confédération patronale intersectorielle des employeurs du secteur à profit social en Wallonie et Fédération Wallonie-Bruxelles, et l'UDES, l'union des employeurs de l'économie sociale et solidaire en France, pour mettre en œuvre un projet européen sur la diversité intitulé "Diversity Now !".

L'objectif de ce projet, d'une durée de 2 ans, est de promouvoir la diversité et l'inclusion sur les lieux de travail, dans les entreprises sociales au niveau belge, français et européen par le biais de la formation et la mise en réseau des managers.

Diversity Now bénéficie d'un financement de l'Union européenne dans le cadre du programme « Droits, Egalité et Citoyenneté ».

Création d'outils

Plusieurs outils ont déjà été créés afin de sensibiliser les 47.500 entreprises sociales des réseaux des trois organisations aux bonnes pratiques en matière d'inclusion sur les lieux de travail :

- Un guide des bonnes pratiques sur la [diversité et l'inclusion dans les entreprises sociales](#),
- Un modèle de [charte diversité et inclusion](#)
- Des [success stories](#) d'entreprises ayant des pratiques inspirantes en matière de D&I
- Des [capsules-vidéo](#)
- Une [formation « Manager Diversité et Inclusion »](#).

Le projet dispose de son propre site : <https://www.diversitynow.eu/>

2.3. Digitalisation

A) Digibrux : Accompagnement à la digitalisation responsable des ASBL bruxelloises

1. Contexte

La digitalisation désigne le processus qui permet aux entreprises et aux associations d'intégrer les nouvelles technologies numériques au sein de leurs activités.

Efficacement **implémentée**, elle permet aux associations d’optimiser leur fonctionnement, leur communication ou leur gestion, mais aussi de gagner en confort, en qualité et en accessibilité pour leur personnel et leurs bénéficiaires. In fine, la transformation numérique permet aux associations de dégager du temps pour se focaliser sur l’essentiel : leur objectif sociétal.

Néanmoins, « se digitaliser » est un travail de longue haleine, avec son lot d’opportunités et de défis, **particulièrement pour les petites associations**. D’après une étude sur la maturité digitale du secteur associatif réalisée en 2019 à la demande de la Fondation Roi Baudouin, une large majorité (87%) des associations reconnaît l’importance de la digitalisation. Pourtant, 72% d’entre elles ne se sentent pas (pleinement) engagées dans l’évolution digitale. Beaucoup sont confrontées à un manque de moyens et d’expertise pour pouvoir investir dans un processus de digitalisation.

Dans ce contexte, Bruxeo a décidé d’offrir un service d’accompagnement à la transformation numérique des ASBL bruxelloises : Digibrux. Le projet est soutenu par la COCOF et Iriscare, et coordonné par Guillaume Gustin (Conseiller en digitalisation) depuis le 01/11/2022.

2. Définition du projet

Durant le mois de novembre 2022, plusieurs actions ont été entreprises pour définir au mieux le périmètre de ce nouveau service, et répondre aux besoins tangibles du public-cible.

A cet effet, une revue extensive de la littérature et la rencontre d’acteurs-clés a permis d’identifier plusieurs documents pertinents. Citons entre autres :

- « Etude Digiserv 2020 - LES IMPACTS DE LA DIGITALISATION SUR LES ENTREPRISES SOCIALES ACTIVES DANS LE SECTEUR DES SERVICES AUX PERSONNES » (LENTIC, Agence du Numérique, ConcertES, UNIPSO, CES, HEC-Liège, CIRTES, UCL)
- « Les nouvelles technologies à la portée de toutes les associations ! (2022) » de la CODEF
- « POURQUOI DIGITALISER SON ASSOCIATION ET PAR OÙ COMMENCER ? (2020) » de la Fondation Roi Baudouin
- « Plan d’appropriation numérique (2021) » du CIRB (RBC)
- Les obligations légales (Droit à la déconnexion, CCT n°39 de 1983, RPGD)

Cette première phase d’analyse a permis d’affiner un calendrier de services et de diviser le projet Digibrux en plusieurs work packages, décrits ci-dessous.

B) La construction de l’offre de services pour les ASBL bruxelloises

1. Séminaires, workshops et ateliers pratiques

Plusieurs séminaires ou workshops thématiques d’une demi-journée ou d’une journée complète sont organisés en présence d’experts, dans le but de cibler un sujet lié à la transformation numérique responsable, et de fournir des outils et des pistes concrètes pour les utiliser au sein des associations ou entreprises.

Titre de l’atelier	Description / Mots-clés
<i>Comment mettre en place une stratégie de transformation numérique ?</i>	Gestion du changement, gouvernance numérique, diagnostic de maturité numérique, « social business

	model canvas », « customer journey map », « design thinking »
<i>Comment gérer sa visibilité et sa communication sur le web ?</i>	Communication digitale, réseaux sociaux, marketing responsable, gestion des dons, site web, référencement, SEO, publicité en ligne, gestion de la e-réputation, veille concurrentielle, image de marque, UX/UI...
<i>Digitalisation : Aides et soutiens existants pour les ASBL bruxelloises</i>	Cartographie des services et soutiens financiers ou matériels à disposition des associations à Bruxelles
<i>Digitalisation – Obligations légales et bonnes pratiques</i>	RGPD, protection des données, politique de confidentialité, stockage et transfert de données, DPO, CCT n°39, Droit à la déconnexion...
<i>Digitalisation - Logiciel de gestion et simplification administrative</i>	ERP, CRM, automatisation, GRH, gestion financière et comptable...
<i>Cybersécurité – Les bonnes pratiques pour mon ASBL</i>	Protection des données, prévention des attaques, cryptographie, pare-feu, antivirus, phishing, ransomware, audits de sécurité, gestionnaires de mots de passe...

2. Accompagnements individuels (Scans numériques)

Le projet Digibrux propose un accompagnement personnalisé et gratuit pour les organismes du secteur non marchand bruxellois souhaitant initier une stratégie de digitalisation. Cet accompagnement est en phase avec les besoins et les valeurs de chaque institution. Bruxeo offre son soutien à 5 institutions pendant plusieurs mois. Une première réunion collective est prévue avec les 5 institutions sélectionnées afin de présenter la méthodologie et de démarrer le diagnostic numérique. Deux modules d'accompagnement individuel sont prévus chaque année.

Le programme comprend 2 séances collectives en présence des 5 institutions sélectionnées, lors du démarrage et de la clôture. Les autres séances sont individuelles et incluent au moins 2 visites en présentiel pour réaliser un diagnostic numérique complet. Sur base des échanges, Bruxeo rédige un rapport de diagnostic, incluant des recommandations spécifiques à chaque institution et un plan d'action.

Les thématiques suivantes seront traitées pendant l'accompagnement : les enjeux de la digitalisation responsable pour les associations, le diagnostic de maturité numérique, la visibilité et la présence en ligne, l'automatisation du cœur de métier, la gestion des parties prenantes, la simplification administrative, la communication en interne, les obligations légales (Droit à la déconnexion, CCT n°39 de 1983, RPDG) et le suivi de l'efficacité opérationnelle.

L'accompagnement comprend également l'analyse et la priorisation des besoins numériques, la co-création d'un plan d'action, la présentation d'outils et d'aides existantes et la possibilité de faire appel à l'intervention d'un expert externe, si nécessaire.

3. Médiation technique

Le service de médiation technique proposé par Bruxeo est destiné aux associations qui souhaitent adopter un outil numérique spécifique à leur cœur de métier, mais qui se sentent démunies face au jargon et à la complexité technique du projet, ou à la lourdeur des démarches à réaliser.

Notre équipe de Bruxeo peut intervenir sur demande, avant, pendant ou après la réalisation du projet pour fournir une assistance technique et administrative aux associations sur les points suivants:

- Co-rédaction d'un cahier des charges clair et détaillé
- Relecture de devis pour éviter les coûts imprévus
- Médiation avec les prestataires pour éviter les malentendus
- Suivi de la migration pour garantir une transition en douceur

Nous mettons notre expertise technique et notre connaissance du marché des prestataires numériques à la disposition des associations pour les aider à éviter les pièges techniques et financiers, à choisir les meilleurs prestataires et à mettre en place des outils numériques adaptés à leurs besoins spécifiques.

4. Accompagnement sectoriel

Bruxeo organise la création et l'animation de groupes de travail sectoriels en réponse à des besoins sectoriels communs identifiés lors des ateliers thématiques, d'enquêtes auprès de nos membres, ou sur demande. Ces groupes de travail ont pour objectif d'accompagner collectivement les associations dans leur transition numérique.

Chaque groupe de travail se réunit à trois reprises pour une demi-journée, autour d'un sujet défini en amont. Au cours de ces rencontres, Bruxeo propose un accompagnement méthodologique ainsi que des pistes concrètes pour initier une transformation numérique sectorielle.

Le groupe de travail favorise les échanges et la collaboration entre pairs, encourage l'intelligence collective et le partage de bonnes pratiques. Il peut également être l'occasion de co-créer des cahiers des charges pour les projets numériques à venir (ex. Mise en place d'un CRM).

5. Digibrux Toolbox

Dans le cadre du projet Digibrux, BRUXEO souhaite créer, centraliser et structurer des outils et ressources pratiques en lien avec les différentes thématiques de la transformation numérique. Entre autres, ces outils regrouperont, au fur et à mesure de l'avancement du projet:

- Fiches pratiques thématiques (ex: Stratégie digitale, RGPD, Cybersécurité, ...)
- Outils d'analyse de besoins (ex : SWOT numérique, Social Business Model Canvas, ...)
- Outils de diagnostic de maturité numérique (ex. Digiscore, Solidatech...)
- FAQ pour les questions récurrentes
- Cartographie des aides et soutiens existants à Bruxelles
- Répertoire d'outils logiciels (idéalement libres) par catégorie
- Modèle de cahier des charges
- Charte du numérique responsable
- ...

C) Activités 2022 (du 01-11-2022 au 30-12-2022)

- Revue de la littérature
 - o Cf. section A.2 Définition du Projet
- Définition du projet, création de la charte graphique et du sous-site web
 - o Le site web propre au projet Digibrux est accessible ici : <https://digibrux.bruxeo.be/>
- Construction de l'offre de services
 - o Cf. section B
- Organisation du 1^{er} séminaire "Digitalisation et secteur non marchand : opportunités, défis et accompagnement" (21/12/2022 à Mundo Madou)
 - o A l'occasion du lancement du service Digibrux, un séminaire sur la thématique de la Transformation Numérique a été organisée le 21 décembre. L'évènement a réuni une cinquantaine de participants (pour la plupart responsables d'ASBL bruxelloises) ainsi que plusieurs intervenants représentatifs du secteur non marchand. Citons :
 - Mme Barbara Trachte, Secrétaire d'État bruxelloise à la Transition économique et Ministre-Présidente de la COCOF ;
 - Mr Bernard Clerfayt, Ministre de la Transition Numérique à la Région de Bruxelles-Capitale ;
 - Quentin Martens de la Fondation Roi Baudouin, Emilie Maquet de la CODEF, Damien Léonard de la FASD.

8h30	Accueil des participants - Déjeuner & Café
8h50	BRUXEO - Introduction du séminaire
9h00	Mr Clerfayt et Mme Trachte - Parole aux Politiques
9h40	Fondation Roi Baudouin - Enjeux de l'inclusion numérique et de la digitalisation des services non marchands
10h05	FASD – Digitalisation des soins à domicile ? Une expérience de terrain
10h25	Pause café
10h50	CODEF - Présentation de l'outil « <i>Les nouvelles technologies à la portée de toutes les associations !</i> »
11h10	BRUXEO - Présentation de « DigiBrux » - service d'accompagnement à la digitalisation pour les ASBL bruxelloises
11h40	Questions & Réponses
12h00	Clôture

Figure 1 - Programme du séminaire Digibrux du 21/12/22

- Mini-enquête Digibrux
 - o Lors des inscriptions au séminaire du 21/12, quelques données pertinentes pour le projet ont pu être collectés. Citons entre autres :
 - 28 ASBL inscrites à l'évènement ont mentionné être intéressées par de l'accompagnement dans leur digitalisation ;
 - Les 3 thématiques numériques à aborder en priorité seraient, selon les participants et par ordre d'importance : *1. Communication interne et externe ; 2. Simplification administrative ; 3. Cybersécurité.*
- Appel à candidatures Digibrux
 - o L'appel à candidatures pour les accompagnements individuels Digibrux a été ouvert peu avant le séminaire, et visibilisé via notre site web, réseaux sociaux et newsletters.
- Divers : Networking
 - o Participation à la conférence « *Tout numérique : et l'humain dans tout ça ? Quelles sont les limites de la formation pour adultes ?* », le 08/11/2022
 - Les équipes d'EPALE - Plateforme de la formation pour adultes en Europe et de l'Agenda Européen pour la Formation des Adultes (AEFA) Belgique et France ont organisé une conférence sur le thème de l'inclusion numérique.
 - o Rencontre de C. Chevrier, coordinatrice du projet DigitalEES, projet d'accompagnement et soutien à la digitalisation des entreprises d'économie sociale et des entreprises à profit social en Wallonie.
 - o Rencontre FRB
 - o Rencontre CoopItEasy
 - o Rencontre Caban
 - o Rencontre de F. Duchamps, co-fondatrice de PEPS. PEPS développe des solutions informatiques innovantes pour les secteurs du handicap, de l'Aide à la Jeunesse et des Maisons Repos.

2.4. Service de mutualisation : Tarifs de secrétariats sociaux

Les entreprises à profit social bruxelloises s'appuient sur d'importants services et fonctions de support. Ces services (informatique, comptabilité, secrétariat, communication, ouvrier polyvalent, conseiller en prévention, etc.) représentent un coût important et ils sont parfois très chronophages, à tel point que l'activité sociale principale peut parfois être délaissée ou mise en péril. Par ailleurs, il arrive que certaines missions soient peu ou mal réalisées par manque de temps, d'expertise interne et de moyens financiers (marchés public, RGPD, UBO, rénovation, etc.).

Engager du personnel en plus pour la réalisation de ces tâches n'est pas toujours possible d'un point de vue financier. C'est pour ces raisons que la solution pourrait être de recourir à l'outsourcing (externalisés) et/ou à la mutualisation. Au niveau de l'outsourcing, la négociation de prix attractifs peut passer par la création de groupement d'achat. Par mutualisation, il faut entendre, dans ce cadre, le partage des services support entre plusieurs entreprises à profit social pour réaliser des économies d'échelle, renforcer les collaborations et créer une offre cohérente à destination des citoyens. Les budgets et le temps économisés permettrait de renforcer le métier premier et l'utilité sociale des entreprises à profit social.

Par ailleurs, le secteur à profit social innove continuellement afin de répondre aux besoins sociétaux non ou insuffisamment rencontrés. A ce titre, les entreprises à profit social développent de multiples initiatives innovantes socialement en termes de produit, de service ou de procédé. Ces initiatives veillent également à renforcer l'accessibilité, la qualité, l'impact et l'utilité sociale des dispositifs non marchands vis-à-vis de la population en prônant notamment des approches transversales, partenariales et/ou de « Mutualisation ». La mutualisation peut donc également représenter un élément d'une dynamique d'innovation sociale.

Afin de renforcer la mutualisation, la robustesse et l'efficacité du secteur, BRUXEO offre des services mutualisés (énergie, diversité et digitalisation) aux ASBL bruxelloises, dynamise la réflexion sur le sujet (enquête, colloque, etc.) et négocie des tarifs avantageux pour ses membres.

Dans ce cadre, les entreprises à profit social affiliées aux 28 fédérations membres de BRUXEO peuvent depuis novembre 2019 bénéficier d'offres attractives au niveau des services et des tarifs de trois secrétariats sociaux : GROUP-S, PARTENA et UCM. Pour bénéficier de ces offres attractives, chaque entreprise intéressée reste amenée à conclure un contrat individuel avec l'un de ces secrétariats, dans le respect de la législation sur les marchés publics.

Nous invitons nos membres à découvrir et à relayer ces offres de services, via un canal « sécurisé », vers leurs entreprises affiliées. Si elles le désirent, ces entreprises peuvent alors, sur une base objective, demander trois offres aux secrétariats sociaux dont elles jugent la proposition la plus intéressante, du point de vue du prix et de la qualité des services proposés.

2.5. Communication et information des membres

Le site internet (www.bruxeo.be)

Le site internet est l'interface public où BRUXEO peut communiquer largement sur :

- a. **Les actualités** de BRUXEO : organisation de séminaires et évènements (BRUXEO, énergie, diversité), informations importantes « employeurs » pour le secteur, informations sur la politique bruxelloise, etc. Voici quelques exemples d'actualités « politiques » sur l'année 2022 :
- Digitalisation et secteur non marchand : opportunité, défis et accompagnement
 - Surcoût énergétique – Aide exceptionnelle 2022 pour le non-marchand bruxellois
 - 5,4 millions € en 2022 et 26 millions € en 2023 pour soutenir le secteur non marchand face à la crise énergétique
 - Crise énergétique – Des mesures de soutien au secteur non marchand sont attendues en urgence
 - Indexation : BRUXEO s'adresse au Gouvernement
 - Mutualisation, mise en commun & regroupement de services pour les entreprises à profit social bruxelloises
- b. **A propos** : explication de BRUXEO et ses membres.
- c. **Projets** : lien vers les sous-sites énergie, diversité et digitalisation.
- d. **Thèmes** : on y retrouve tous les dossiers sur lesquels BRUXEO travaille de près.
- e. Le Profit Social
- f. Agenda

La zone membre MYBRUXEO

Le site internet www.BRUXEO.be offre une zone réservée aux membres : MYBRUXEO. On y retrouve toutes les informations et documents de travail « privés » nécessaires aux différentes réunions organisées par BRUXEO :

- a. Les réunions d'AG, CA et de bureau.
- b. Les réunions de groupes de travail. Nous avons actuellement 4 GT en cours :
 1. GT Emploi
 2. GT Accord Non Marchand
 3. GT Diversité – Secteur aide et soins à domicile
 4. GT ACS

On y trouve également d'autres informations, comme le suivi des mandats à Brupartners et IRISCARE. Le suivi est mis à jour tous les mois (en même temps que l'envoi de la newsletter).



Information Brupartners et Iriscare vers les membres

Comme expliqué ci-dessus, nos fédérations membres sont systématiquement informées des sujets traités au niveau de Brupartners et des commissions ainsi que d'Iriscare. Elles peuvent ainsi prendre note des documents et des discussions en cours.

Cette information se réalise via un fichier Excel mis à jour tous les mois. Il se trouve dans la zone MYBRUXEO du site internet. Celui-ci reprend l'intitulé des dossiers, les remarques et commentaires de BRUXEO, les échéances, ainsi que les coordonnées de la personne en charge du dossier.

La newsletter

Une newsletter électronique est envoyée chaque mois depuis septembre 2017. Elle s'adresse aux fédérations membres mais aussi à tous les acteurs du secteur à profit social bruxellois. Elle offre aux lecteurs des informations pertinentes via 4 rubriques :

- Vigie du Parlement bruxellois et COCOM : reprend toutes les questions et réponses parlementaires qui concernent les secteurs du non-marchand bruxellois. Depuis octobre 2021, cette vigie a été – sur base d'une enquête préalable vers nos membres – élargi vers la vigie du Parlement Bruxellois, COCOM, COCOF et le VGC-Raad.
- Vigie des travaux de Brupartners et IRISCARE : ceci renvoie à l'onglet « mandats » dans MYBRUXEO.
- Actualités sociales.
- Agenda de BRUXEO.

3. Etudes et statistiques

3.1. Evènement – Mutualisation, mise en commun & regroupement de services pour les entreprises à profit social bruxelloises



Entre vœux pieux et réelles opportunités pour les entreprises à profit social ? Pour respecter leurs obligations légales, renforcer leur transition et/ou réaliser leurs missions sociales, les entreprises non marchandes bruxelloises s'appuient notamment sur d'importants services de support (informatique, comptabilité, communication, etc.).

Par conséquent, ne serait-il pas opportun de mettre en œuvre des services communs mutualisés à destination d'un groupe d'ASBL pour y répondre ?

Ce colloque avait pour objectif de:

1. Réfléchir aux besoins, enjeux et opportunités lié à la mutualisation de services dans le secteur à profit social (non-marchand).
2. Présentation du cadre théorique par Muriel Sacco - chercheuse en sciences politiques et sociales et maître d'enseignement à l'ULB.
3. Découvrir des projets concrets et des retours d'expérience de projet de mutualisation : service de bien-être au travail, achat groupé de matériel de santé, service d'accompagnement en rénovation énergétique, etc.
4. Imaginer de nouveaux services de mutualisation à développer.

Programme

- **14h** : Besoins, enjeux et opportunités pour les employeurs du secteur (BRUXEO)
- **14h30** : Vision politique de la Mutualisation par le Ministre-Président de la Région Bruxelles-Capitale **Rudy Vervoort** et la Ministre-Présidente de la COCOF **Barbara Trachte**.

- **14h50** : Cadre conceptuel et objet de la recherche par **Muriel Sacco** - chercheuse en sciences politiques et sociales et maître d'enseignement à l'ULB
- **15h10** : Pause-café
- **15h30** : Exemples de mutualisation existants
- **16h00** : Question-Réponse
- **16h15** : Conclusion, propositions et présentation des nouveaux préprojets de mutualisation (BRUXEO)
- **16h40** : Drink de networking

Informations pratiques

QUAND ? Lundi 13 juin - 14h à 17h

OU ? Parlement Bruxellois - Rue du Lombard 69, 1000 Bruxelles

PRIX ? Inscription gratuite, mais obligatoire. Inclus le drink de networking à 16h40

LANGUE ? Français et néerlandais - traduction prévue.

Ce colloque a également été l'occasion de présenter les résultats de l'enquête réalisée par BRUXEO vers les entreprises à profit social bruxelloises afin d'identifier et d'objectiver leurs besoins mais également leurs expériences en matière de services et de projets de mutualisation.

3.2. BISSIB – Bruxelles Innovation Sociale - Sociale Innovatie Brussel

BRUXEO a créé avec d'autres partenaires le BISSIB (<https://bissib.be>), un écosystème ouvert d'acteurs travaillant sur l'innovation sociale à Bruxelles. Les objectifs du BISSIB sont :

- Favoriser la reconnaissance et la visibilité de l'innovation sociale ;
- Apporter plus de ressources aux porteurs de projets ;
- Favoriser les espaces d'échange et le transfert de connaissances ;
- Renforcer la prise en compte du triptyque « besoins – territoires – populations » dans l'innovation sociale.

3.3. Statistiques

Des analyses statistiques sont réalisées annuellement sur base des données de l'ONSS, du Bureau du Plan et de l'Institut des comptes nationaux de la BNB. Elles concernent essentiellement la nature et l'évolution de l'emploi et des entreprises à profit social ainsi que la valeur ajoutée qui y est produite. Elles sont disponibles en fonction des demandes spécifiques de nos membres.

3.4. Groupes de Travail

En 2022, BRUXEO a organisé des groupes de travail dans les domaines suivants liés au secteur à profit social : Accord non marchand, Emploi et ACS.

- L'organisation structurelle d'un **groupe de travail (GT) Emploi** a été mise en œuvre début 2018. Il a pour objectif de renforcer la capacité propositionnelle et la réactivité de BRUXEO vis-à-vis de nouvelles idées de réforme. En parallèle, le GT a pour finalité d'informer correctement les fédérations membres. Dans un second temps, l'expertise acquise peut également permettre de répondre à des problématiques précises et concrètes rencontrées par les employeurs. En 2021, ce GT s'est réuni au total 4 fois.

Cet objectif est atteignable par la mise en réseau entre pairs, par une vigie et une vulgarisation de la législation, par l'analyse conjointe de nouveaux projets de réforme, par la mise en œuvre d'enquêtes, par l'audition d'experts, par l'invitation de représentants d'ACTIRIS et par la rédaction d'outils pratico-pratiques pour les employeurs. Ce travail se réalise au travers du GT et de la mise à disposition d'informations et d'analyses sur le site web de BRUXEO.

En 2022, les membres de ce groupe ont notamment travaillé sur les dossiers suivants :

- la mise en œuvre de la Stratégie Régionale de Transition Economique ;
 - la réforme du dispositif d'aides de développement économique (EXPA) ;
 - la pérennisation du secteur titres-services ;
 - création d'un cadastre enseignement et formation en RBC qui à l'origine une collaboration ente BANSPA et Instance Bassin EFE ;
 - réforme du dispositif « congé éducation payé » ;
 - clauses sociales dans les marchés publics ;
 - stratégie Qualification Emploi ;
 - plan de relance et de redéploiement ;
 - digitalisation des procédures administratives ;
 - besoins et attentes du secteur en matière d'emploi et de formation.
- Le **groupe de travail ACS** s'est réuni plusieurs fois en 2022 afin de construire une position commune au sujet du dispositif ACS et de réfléchir aux pistes d'amélioration du dispositif actuel en termes de gestion administratives, de besoins du secteur et lisibilité de cette politique.
 - Le **groupe de travail Accord Non Marchand** s'est également réuni plusieurs fois en 2022 afin de construire des positionnements communs, transversaux et solidaires entre les employeurs, d'informer l'ensemble des membres de l'avancement des négociations tripartites et de la mise en œuvre de ces dernières, de préparer des notes techniques sur les différentes mesures et de co-constituer une vision BRUXEO pour la future Plate-forme du non Marchand et pour le nouvel ANM 2021-2024.

3.5. Data Trust

En 2022, les membres du groupe de travail « Economie & Statistique », regroupant les 4 organisations sœurs UNIPSO, VERSO, UNISOC et BRUXEO, ont poursuivi avec Concert'ES et sous la coordination de la Fondation Roi Baudouin le projet de création d'un « **Data Trust** ». Il s'agit d'un centre de connaissances basé sur les données du secteur à profit social, cogéré par les acteurs du secteur à profit social et visant à mieux comprendre et visibiliser le secteur.

Ces objectifs sont les suivants :

- Rassembler et structurer durablement des données à propos du secteur à profit social ;
- Sécuriser et faciliter l'accès à ces données pour ses membres ;
- Améliorer la visibilité du secteur à profit social ;
- Faciliter le partage et l'utilisation de ces données pour l'intérêt général et le monde académique ;
- Fournir des outils de « data intelligence » mutualisés ;
- Inspirer d'autres initiatives européennes similaires.

En 2022, les partenaires fondateurs se sont mis d'accord sur un comité de gestion du Data Trust. Le comité de Gestion est composé d'un représentant de chacun des partenaires fondateurs (Concertes et

les quatre fédérations sœurs, soit Unisoc, Unipso, Verso vzw et Bruxeo), un représentant de la Fondation Roi Baudoin et trois tiers dont un d'entre eux étant le président de comité.

La Convention stipule que **le Comité de gestion est l'instance décisionnelle du Fonds** pour orienter l'action, fixer les méthodes d'action, désigner les bénéficiaires et déterminer les collaborations du Fonds, dans le respect des objectifs du Fonds.

Les deux premières réunions regroupant tous les acteurs ont également eu lieu cette année.

Le Data Trust est aujourd'hui encore au stade d'implémentation. La vérification des données reçues par l'ONSS, la BNB et la BCE et traitées dans le cadre du Data Trust est en cours et commence à toucher à sa fin. L'idée est de vérifier l'adéquation des données ainsi que la réponse du Data Trust aux besoins des différents partenaires.

L'élaboration du projet mène également à des discussions qui concernent pour le moment :

- la sécurité au niveau du partage des données ; en effet, certaines données de l'ONSS sont sensibles et ne peuvent être publiques car elles concernent des informations sur les employés ;
- les moyens de communiquer sur le projet afin de le faire connaître et que son élaboration soit mise à profit.